

RÈGLEMENT **« JEU CONCOURS FRESH SUMMER »**

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

Institut Esthederm, qui appartient au groupe **NAOS France** (société par actions simplifiée au capital de 10.091.400 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le n° 817 485 725, dont le siège social se situe 75 cours Albert Thomas, 6ème avenue 69003 Lyon), organise du 27 Mai au 10 juin 2019, un jeu concours, gratuit et sans obligation d'achat, intitulé «JEU CONCOURS Fresh Summer» (ci-après désigné le « jeu concours »).

ARTICLE 2 : PERSONNES CONCERNEES

La participation à ce jeu concours est ouverte à toute personne physique, domiciliée en France métropolitaine (Corse comprise), à l'exclusion du personnel de NAOS FRANCE et de leurs parents directs (ci-après désigné le « Participant »).

Les personnes ayant moins de 18 ans doivent obtenir l'autorisation de leurs parents (ou des personnes qui ont l'autorité parentale) pour communiquer les informations personnelles les concernant à Institut Esthederm et participer au jeu concours. S'ils n'ont pas obtenu cette autorisation, ils ne doivent pas participer au jeu concours.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Le jeu concours est sans obligation d'achat et gratuit (excepté pour les frais de participation / connexion à la charge du Participant).

Le Participant doit remplir le formulaire en ligne de sélection au Test, qui sera accessible via la page <https://social-sb.com/z/coquillade>

Le Participant devra renseigner les informations demandées et répondre de bonne foi aux questions indiquées comme obligatoires sur le questionnaire de sélection, et lire et accepter le présent règlement. Toute information manquante ou erronée entraînera l'annulation de la participation. La réponse au formulaire devra se faire en ligne. Les réponses au formulaire faites par tout autre moyen, c'est-à-dire de manière non exhaustive par écrit, par oral, ou par email, ne pourront pas être prises en compte. Chaque Participant (même nom, même adresse email, et même adresse postale) ne pourra répondre qu'une seule fois au formulaire de sélection du jeu concours.

ARTICLE 4 : DOTATIONS

Pendant toute la durée du Jeu, la Société Organisatrice dote le Jeu de 3 lots différents :

3 séjours à La Coquillade Hôtel-SPA *** pour 2 personnes, les 28 et 29 juin 2019** (check-in à 16h, le vendredi 28 juin – check-out à 12h, le samedi 29 juin) :

Ce qui est compris :

- Le Gagnant bénéficiera le vendredi 28 juin 2019, à partir de 15h30, d'un diagnostic de peau au Spa de la Coquillade
- Le Gagnant bénéficiera à 16h le vendredi 28 juin 2019 d'un soin Institut Esthederm de 90 min de préparation au soleil visage & corps au Spa de la Coquillade
- La personne qui accompagnera le Gagnant pourra accéder librement aux infrastructures du Spa
- Le dîner au restaurant Les Vignes est offert au Gagnant et à la personne qui l'accompagne -> menus à 42.00€, 1 eau minérale, 2 verres de vins Aureto par personne, cafés/thés
- La nuit du 28 juin à la Coquillade Hôtel-Spa***** est offerte
- Les petit-déjeuners du samedi 29 juin
- A partir de 9h le samedi 29 juin -> Accès libre au SPA de la Coquillade pour le Gagnant et la personne l'accompagnant. Possibilité de faire du float fit ou de l'Aquabike (30 min)

Ce qui n'est pas compris :

- Les moyens de transports aller et retour sont organisés et pris en charge par le Gagnant et la personne l'accompagnant
- Les déjeuners des vendredi 28 juin 2019 et le samedi 29 juin 2019

80 Trousses Fresh Summer d'une valeur de 25€ (composées des formats découverte Bronz Repair Soins Protecteur Antir-rides Fermeté 15ml et Osmoclean Crème Douce Désincrustante 15ml).

20 rituels Bronzage Sublime, d'une valeur de 165€, composés de 3 produits (Bronz Impulse 150ml, Bronz Repair Sunkissed Soins Protecteur Teinté Anti-rides Fermeté Soleil Fort 50ml, Repair Après-soleil Soins Visage Anti-rides Fermeté 50ml).

ARTICLE 5 : SELECTION DES GAGNANTS

Les participants seront sélectionnés par Institut Esthederm selon des critères aléatoires. Cette sélection se fera à la discrétion d'Institut Esthederm. La sélection désignera les 3 gagnants des week-ends et les 100 gagnants des autres lots (ci-après désignés les « Gagnants »).

ARTICLE 6 : REMISE DES LOTS

Une fois les Gagnants désignés, ils seront contactés par Institut Esthederm (pour les 3 séjours) ou ils recevront leur lot directement à l'adresse postale qu'ils auront renseignées lors de leur inscription au jeu concours. Si les coordonnées d'un Gagnant sont incomplètes ou erronées, le Gagnant ne bénéficiera pas du Lot. Institut Esthederm restera alors propriétaire du Lot et se réserve le droit de réattribuer ou non le Lot concerné.

Institut Esthederm ne saurait être tenue pour responsable de tous vols et pertes de Lot et/ou retard lors de leur acheminement ou de leur destruction totale ou partielle ou pour tout autre cas fortuit.

Le Lot ne pourra faire l'objet d'un remboursement, du versement de sa valeur monétaire, ou de tout échange.

En cas de non réception du Lot, le gagnant aura 6 mois à compter de la date du tirage au sort pour réclamer son lot.

En revanche, si les circonstances l'exigent, Institut Esthederm se réserve le droit d'échanger le Lot contre tout autre objet de valeur équivalente ou supérieur.

Les Gagnants acceptent expressément, s'ils sont désignés, de recevoir tous les emails de la part d'Institut Esthederm relatifs au présent jeu concours, pendant toute la durée du jeu concours. Les gagnants ne pourront demander à Institut Esthederm de ne plus recevoir d'emails de sa part qu'à la fin du jeu concours.

ARTICLE 7 : DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies dans le questionnaire d'inscription font l'objet d'un traitement informatique par Institut Esthederm destiné à la sélection des Gagnants. Conformément aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et/ou d'annulation des données à caractère personnel vous concernant auprès d'Institut Esthederm.

ARTICLE 8 : NON – REMBOURSEMENT

La participation au jeu concours est sans obligation d'achat et gratuit, excepté pour les frais de participation et de connexion qui restent à la charge du Participant.

Dès lors, la participation au jeu concours ne donnera lieu à aucun remboursement des débours éventuels supportés par le Participant et toute demande de remboursement des frais de participation ou de connexion adressée à Institut Esthederm sera considérée comme nulle.

ARTICLE 9 : GESTION DU TEST

Institut Esthederm se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu concours, si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait et aucune indemnité ne serait versée aux Participants ou aux gagnants. Il en va de même en cas de fraude ou de tentative de fraude, sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu concours ou de la détermination des gagnants. Institut Esthederm se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs.

Institut Esthederm rappelle aux Participants et aux gagnants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de leur connexion à ce réseau et aux questionnaires en ligne. Et notamment, sans que ceci soit limitatif, la responsabilité d'Institut Esthederm ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement, de détournement éventuel d'information, de contamination par virus, ou de perte de données, de courrier postal ou électronique. Plus particulièrement, Institut Esthederm ne saura être tenu responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux Participants et aux Gagnants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, ou professionnelle. Institut Esthederm ne saurait davantage être tenu responsable dans le cas où un ou plusieurs Participants ou Gagnants ne pourraient parvenir à se connecter au formulaire de participation du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

ARTICLE 10 : ADHESION AU REGLEMENT

La participation à ce jeu concours implique l'acceptation sans restriction ni réserve au présent règlement, dès la validation du formulaire de participation au jeu concours. Tout litige relèvera de la juridiction compétente de Lyon. Le présent jeu concours est soumis à la loi française. Le règlement complet est

disponible via un lien hypertexte sur le formulaire de participation du jeu concours et gratuitement sur demande écrite à Institut Esthederm, Service Marketing Digital, 23 place de Catalogne, 75014 Paris, France.